

*La commission paritaire « clandestine » qui s'est tenue le lundi 29 juin à la place de celle du 22, va permettre aux patrons, si le « point d'étape » est validé par les organisations syndicales qui siègent à la CNP d'aller plus avant dans la casse de la CC 66.*

# CC 66 : CNP « clandestine » Rien à cacher ?

Face au refus des patrons et des syndicats d'accepter une délégation des collectifs et de Sud comme « observateurs » à la table des négociations, les 300 à 400 manifestants présents le 22 juin devant la commission paritaire à Beaumont sur Oise, ont décidé ensemble de bloquer cette paritaire.

Les patrons inquiets du retard dans la mise en œuvre de leur projet, confrontés à l'obligation de rendre des comptes début juillet au ministère sur le chiffrage et les incidences budgétaires des éléments contenus dans le « point d'étape », ont programmé une nouvelle CNP « clandestine » le 29 juin afin d'échapper à la mobilisation des salariés et de se soustraire à leur demande légitime de transparence.

Rappel du point d'étape : *création de 5 filières, classification par niveaux de qualification, embauche de professionnels sans diplômes, progression dans l'ancienneté ramenée à 30% pour tous, introduction de critères classant qui permettront d'individualiser les rémunérations.*

## **Après les salaires, le temps de travail !**

Les salariés des établissements ne peuvent croire que leurs organisations syndicales présentes à la CNP vont avancer sur de telles bases et sans aucune garantie sur la reprise du contenu des annexes actuelles de la CC 66 et surtout, se contenter de promesses orales.

Les intentions patronales sont pourtant très claires, le directeur général du Snasea, à Lille devant un parterre de directeurs a exposé le point de vue des patrons.

**Faire acter le « point d'étape » sur l'architecture des classifications afin de pouvoir continuer à négocier sur le contenu des annexes et surtout de s'attaquer ensuite à l'organisation et à la durée du temps de travail.**

## **Pour une information des salariés !**

Accepter le salaire individualisé, la fin des 35h, une dégradation des conditions de travail généralisée, ce n'est pas exactement le "mandat" donné aux syndicats qui siègent à la paritaire par les salariés syndiqués, non syndiqués mobilisés contre le projet patronal.

Si les collectifs et la fédération Sud Santé Sociaux n'avaient pas informé et mobilisé les salariés des établissements depuis 2005, la CC 66 n'existerait plus !

Dans la CC 51, actuellement, se négocie un nouveau « toilettage » de la convention, sans que les salariés en soient informés par ceux qui les représentent. Seraient-ils incapables de comprendre et de s'approprier le contenu des négociations ?

La fédération Sud Santé Sociaux fera tout pour informer les salariés des mauvais coups qui se préparent dans les "salons" des ministères et dans les commissions paritaires.

Exiger la transparence, ouvrir les tables des négociations aux salariés en lutte organisés en collectifs, construire dans l'unité la résistance aux projets patronaux, informer encore plus largement tous les salariés des établissements, telle sera notre tâche dans les semaines à venir.

## **Pour faire avancer les revendications des salariés, cet été il faut :**

- multiplier les AG et l'information en direction des salariés ;**
- travailler à l'amplification du mouvement ;**
- Préparons dès maintenant la grève générale du secteur sanitaire et social !**

**Il faut une transparence permanente et totale des négociations et exiger une consultation des salariés avant toute signature.**



Union syndicale  
**Solidaires**

Sud Santé-Sociaux  
"Solidaires - Unitaires - Démocratiques"  
70 rue Philippe de Girard 75018 Paris  
Tel : 01 40 33 85 00  
Fax : 01 43 49 28 67  
Site internet : [www.sud-sante.org](http://www.sud-sante.org)